

# Extrait standard des tarifs<sup>(1)</sup>

(Liste nationale des services les plus représentatifs  
rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package)  
et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle :

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EURO
Abonnement à des services de banque à distance (Internet)	1,00 €/mois « Hors du coût du fournisseur d'accès Internet »
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service non proposé
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat	35,00 €/an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé	Service non proposé
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique	24,50 €/an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	5,00 €
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)	
En agence	5,00 €
Par Internet	Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit
Commission d'intervention	7,90 €/opération Avec un plafond mensuel de 80 €
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	Service non proposé
Frais de tenue de compte	4,50 €/trimestre Soit 18 €/an

(1) Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du Secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de tarifs.

# Tarification (en TTC)

## des produits et services aux particuliers

### au 1<sup>er</sup> Juin 2019

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	TARIF
<b>Ouverture, transformation, clôture - Compte courant</b>	
Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte <sup>(2)</sup>	Gratuit
Mobilité bancaire	Gratuit
Transfert de compte dans une autre agence Attijariwafa bank	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
<b>Relevés de compte - Compte courant</b>	
Mensuel	Gratuit
Mensuels à l'étranger	5,00 €
À la demande au guichet (extrait)	1,00 €
<b>Tenue de compte - Compte courant</b>	
Récapitulatif annuel des frais	Gratuit
Frais de tenue de compte (par trimestre)	4,50 €/trimestre soit 18€/an
Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Frais d'inactivité (sur 12 mois glissants)	18,00 €
Courrier mis à disposition au guichet	2,50 €
Frais de courrier non délivré (NPAI)	5,00 €
<b>Services en agence - Compte courant</b>	
Versement d'espèces - Agence détentrice du compte	Gratuit
Retrait d'espèces - Agence détentrice du compte	Gratuit
Retrait d'espèces - Agence non détentrice du compte	5,00 €
Recherche de documents simple	7,50 €
Recherche de documents complexe	25,00 €
Procuration sur compte	20,00 €
<b>2. BANQUE À DISTANCE</b>	
<b>Internet</b>	
e-Attijari	
Consultation des comptes et exécution des transactions sur internet (hors coût du fournisseur d'accès Internet)	1,00 €/mois
<b>3. MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT</b>	
<b>Cartes</b>	
Carte Visa Premier	
Cotisation - 1 <sup>ère</sup> année	150,00 €
Cotisation (annuelle)	115,00 €
Envoi de la carte à domicile en France en RAR	30,00 €
Réédition du code secret	25,00 €
Opposition (blocage) - Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) hors frais de remplacement	Gratuit
Opposition (blocage) - Par la banque (pour motif utilisation abusive)	Gratuit
Renouvellement automatique	Gratuit
Remplacement dû à un dysfonctionnement	Gratuit
Remplacement (détérioration, renouvellement anticipé, perte, vol, utilisation frauduleuse)	20,00 €
Refabrication en urgence (en sus du tarif de la fabrication)	50,00 €
Modification temporaire ou permanente des plafonds	Gratuit
Paiement - Pays de la zone Euro	Gratuit
Paiement - Pays hors de la zone Euro, hors commission de change	0,80 € + 2,70 % du montant
Retrait GAB/DAB - Agences AWBE	Gratuit
Retrait GAB/DAB - Pays hors de la zone Euro, hors commission de change	3,00 € + 2,70 % du montant
Déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de la carte bancaire	25,00 €

Carte Bleue Visa Internationale (débit immédiat)	
Cotisation (annuelle)	35,00 €
Envoi de la carte à domicile en France en RAR	30,00 €
Réédition du code secret	15,00 €
Opposition (blocage) - Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) hors frais de remplacement	Gratuit
Opposition (blocage) - Par la banque (pour motif utilisation abusive)	Gratuit
Renouvellement automatique	Gratuit
Remplacement dû à un dysfonctionnement	Gratuit
Remplacement (détérioration, renouvellement anticipé, perte, vol, utilisation frauduleuse)	20,00 €
Refabrication en urgence (en sus du tarif de la fabrication)	50,00 €
Modification temporaire ou permanente des plafonds	Gratuit
Paiement - Pays de la zone Euro	Gratuit
Paiement - Pays hors de la zone Euro, hors commission de change	0,80 € + 2,70 % du montant
Retrait GAB/DAB - Agences AWBE	Gratuit
Retrait GAB/DAB - Pays hors de la zone Euro, hors commission de change	3,00 €
Déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de la carte bancaire	25,00 €
Carte Visa Electron	
Cotisation (annuelle)	24,50 €
Envoi de la carte à domicile en France en RAR	30,00 €
Réédition du code secret	10,00 €
Opposition (blocage) - Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) hors frais de remplacement	Gratuit
Opposition (blocage) - Par la banque (pour motif utilisation abusive)	Gratuit
Renouvellement automatique	Gratuit
Remplacement dû à un dysfonctionnement	Gratuit
Remplacement (détérioration, renouvellement anticipé, perte, vol, utilisation frauduleuse)	20,00 €
Refabrication en urgence (en sus du tarif de la fabrication)	50,00 €
Modification temporaire ou permanente des plafonds	Gratuit
Paiement - Pays de la zone Euro	Gratuit
Paiement - Pays hors de la zone Euro, hors commission de change	0,80 € + 2,70 % du montant
Retrait GAB/DAB - Agences AWBE	Gratuit
Retrait GAB/DAB - Pays hors de la zone Euro, hors commission de change	3,00 €
Déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de la carte bancaire	25,00 €
Attijari'Money (Carte Prépayée)	
Frais abonnement annuel de la carte	20,00 €
Frais refabrication de la carte	10,00 €
Réédition du CODE PIN	0,80 €
SMS <sup>(3)</sup>	0,10 €/SMS
Paiement - Pays de la zone Euro	Gratuit
Frais de refus de paiement ou retrait	0,09 €
Frais de contestation d'une transaction <sup>(4)</sup>	Gratuit
Retrait (ATM)	
France	1,00 €
Hors France	2,00 €
Devises de référence (Euros, Livre Sterling, Dollar US, Dollars Canadien, Franc Suisse)	1,50 %
Autres devises	2,50 %

Frais de rechargement	
Offre Basic, Classic et Premium	
De 20 à 100 €	1,00 €
Au delà de 101 €	1 % du montant
Virements	
Virements vers l'étranger	
Virements SEPA - En euros vers un pays de la zone SEPA	5,00 €
Virements hors zone SEPA - Hors commissions de change	1,196 % du montant
Virements hors zone SEPA Option « Our <sup>(5)</sup> » - Hors commissions de change	Nous consulter
Virement en provenance de l'étranger	
Virement en provenance de la France	Gratuit
Virements SEPA - En euros en provenance d'un compte émetteur d'un pays de la zone SEPA	Gratuit
Virement hors zone SEPA - Dans une devise autre que l'Euro	9,50 €
Virement hors zone SEPA	5,00 €
Virements permanents hors zone SEPA	5,00 €
Virements hors zone SEPA options "Sha <sup>(6)</sup> " ou "Ben <sup>(7)</sup> "	16,50 €
Prélèvements	
Prélèvements SEPA	
Paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Chèques	
Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique	Gratuit
Envoi de chéquier à domicile en RAR - France	10,00 €
Envoi de chéquier à domicile en RAR - Etranger	30,00 €
Remise de chèque(s) en Métropole	Gratuit
Paiement d'un chèque	Gratuit
Emission chèque de banque	10,00 €
Emission chèque de banque urgent	20,00 €
Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur (pour perte ou vol)	Gratuit
Dépôt d'un chèque d'une banque étrangère	1,5 % (min 40 €) + 75 € HT
4. OFFRES GROUPÉES	
Packs (Offres soumises à conditions)	
Pack stud'in	
Compte courant	Gratuit <sup>(8)</sup>
Carte Visa Electron <sup>(9)</sup>	
Chéquier	
e-Attijari	

(2) Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte : La convention de compte est disponible dans votre agence Attijariwafa bank sur simple demande auprès de votre conseiller.

(3) SMS : Comprend les SMS suivants : consultation des soldes, blocage, déblocage, code PIN.

(4) Frais de contestation d'une transaction : En cas d'utilisation abusive de ce recours 15 € vous seront facturés par contestation.

(5) Option « Our » : La totalité des frais bancaires des acteurs de la chaîne de règlement sont à la charge du donneur d'ordre. Cela signifie que le donneur prend en charge les frais facturés par sa banque, par la banque du bénéficiaire et toutes les éventuelles banques intermédiaires.

(6) Frais SHA : les frais sont partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire. Le donneur d'ordre paie les frais de sa banque, tandis que le bénéficiaire paie les autres frais bancaires (les frais de sa banque et des éventuelles banques intermédiaires).

(7) Frais BEN : La totalité des frais bancaires de traitement du virement, appliqués par les acteurs de la chaîne de règlement sont à la charge du bénéficiaire. Le type de frais BEN implique que les commissions liées à l'opération sont déduites du montant émis.

(8) Gratuit (offre pack Stud'in) : Dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne.

(9) Carte Visa Electron : La Carte Visa Electron est gratuite la 1<sup>ère</sup> année et devient payante à partir de la 2<sup>ème</sup> année (tarif annuel à prélèvement immédiat 29,50 €).

# Tarification (en TTC)

## des produits et services aux particuliers

au 1<sup>er</sup> Juin 2019

Offre spécifique : fragilité financière	
<p><b>Cette offre comprend les services et produits suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt</li> <li>Une carte Visa Electron à autorisation systématique</li> <li>Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte</li> <li>Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent</li> <li>Des prélèvements SEPA en nombre illimité</li> <li>Deux chèques de banque par mois</li> <li>Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement : e-Attijari</li> <li>Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte fournissant une information régulière sur la situation du compte : de manière hebdomadaire pour connaître le solde du compte</li> <li>Un système de transmission d'alertes dès que le solde du compte passe en négatif (compte débiteur)</li> <li>La fourniture de relevés d'identité bancaire</li> <li>Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention lors des dépassements de découverts autorisés</li> <li>L'enregistrement d'un changement d'adresse</li> </ul> <p><b>Conditions tarifaires spécifiques aux clients fragiles :</b></p> <p>Plafonnement des frais des incidents bancaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais des incidents bancaires sont plafonnés à 25€/mois pour tous les clients identifiés comme étant en situation de fragilité financière.</li> <li>Les commissions d'intervention pour les clients en fragilité financière sont à 4,00 €/opération dans la limite de 20,00 €/mois</li> <li>Les frais des incidents bancaires sont plafonnés à 20€/mois et 200€/an pour les clients qui ont souscrit à l'offre spécifique.</li> </ul> <p>Les frais concernés par ce plafonnement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision</li> <li>Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision</li> <li>Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision</li> <li>Les frais suite à une notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques</li> <li>Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire</li> <li>Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque</li> <li>Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision</li> <li>Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé</li> </ul>	3,00 €/mois
<p><b>Services bancaires de base</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'ouverture, la tenue et la clôture du compte</li> <li>Un changement d'adresse par an</li> <li>La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire</li> <li>Les paiements par prélèvements SEPA</li> <li>Les paiements par virement bancaire SEPA pouvant être réalisé aux guichets ou à distance</li> <li>Un moyen de consultation à distance du solde du compte courant : e-Attijari</li> <li>Les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets et les retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de AWBE</li> <li>Une carte de paiement : Carte Visa Electron</li> <li>Deux formules de chèques de banque par mois</li> <li>La réalisation des opérations de caisse</li> </ul>	Gratuit <sup>(10)</sup>

5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	TARIF
<b>Commission d'intervention</b>	
Forçage d'une opération en cas de dépassement du solde disponible ou du découvert autorisé	7,90 €
<b>Opérations particulières</b>	
Opposition à tiers détenteur, par avis à tiers détenteur et par saisie attribution	10 % du montant dans la limite d'un plafond de 100 €
Opposition administrative	10,00 % du montant
Certificat de non paiement à la demande	10,00 €
<b>Incidents de paiements</b>	
<b>Suivi compte débiteur</b>	
Avis de dépassement (1 <sup>er</sup> courrier)	Gratuit
Lettre de rappel pour avis de dépassement (hors clients fragiles)	20,00 €
Lettre de mise en demeure	30,00 €
<b>Chèques</b>	
Chèque remis, revenu impayé pour motif autre que sans provision (Chèque non valide)	10,00 €
Destruction chèque non réclamé sous 60 jours	20,00 €
Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	10,00 €
Frais suite à la notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	Gratuit
<b>Forfait de frais pour chèque rejeté pour défaut de provision</b>	
Chèque ≤ 50€	30,00 €
Chèque > 50€	50,00 €
<b>Prélèvements SEPA</b>	
Rejet de prélèvement SEPA pour défaut de provision - < 5€	Gratuit
Forfait de rejets de prélèvement SEPA pour défaut de provision - ≥ 5€	20,00 €
Opposition du prélèvement à la demande du client	Gratuit
<b>Virements</b>	
Frais de non exécution de virement permanent émis pour défaut de provision - Pour un virement à destination d'un compte Attijariwafa bank	Gratuit
Frais de non exécution de virement permanent émis pour défaut de provision - À destination d'une autre banque - < 20€	Gratuit
Frais de non exécution de virement permanent émis pour défaut de provision - À destination d'une autre banque - ≥ 20€	20,00 €
<b>6. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS</b>	
<b>Découverts</b>	
Découvert ponctuel non autorisé ou dépassement de découvert autorisé	17,90 % du montant dépassé
Découvert autorisé	15,90 % du montant de l'opération
<b>Crédits à la consommation</b>	
Prêt personnel	Nous consulter
Prêt automobile	Nous consulter
Prêt travaux	Nous consulter
Crédit renouvelable Nejma <sup>(11)</sup>	Nous consulter
<b>Cautions</b>	
Etablissement d'un acte de caution de loyer	19,00 €
Commission annuelle de caution si blocage de 100% de provision	1 % du montant
<b>7. ÉPARGNE BANCAIRE</b>	
<b>Taux applicables</b>	
<b>Produits à taux réglementés (Ces taux réglementés sont fixés par les Pouvoirs Publics)</b>	
Livret A	0,75 %
Livret de Développement Durable (LDD)	0,75 %
<b>Produits à taux libres</b>	
Compte épargne	0,10 %
Livret jeune	2,25 %
Compte à Terme (CAT)	Nous consulter

8. ASSISTANCE	TARIF	
<b>Injad sans frontière</b>		
Situation des assurés	Montant des cotisations annuelles – offre classique	Montant des cotisations annuelles – offre jeune <sup>(12)</sup>
Assuré < 65 ans	24,00 €	10,00 €
Assuré + conjoint < 65 ans ou Assuré + 1 enfant de < 25 ans	48,00 €	20,00 €
Assuré + conjoint < 65 ans + 1 enfant < 25 ans ou Assuré + 2 enfants < 25 ans	70,00 €	30,00 €
Assuré + conjoint < 65 ans + 2 enfants < 25 ans ou Assuré + 3 enfants < 25 ans	92,00 €	40,00 €
Forfait Famille	108,00 €	50,00 €
Membre famille < 65 ans	24,00 €	24,00 €
Surprime + de 65 ans	6,00 €	6,00 €
<b>Afrik Assistance sans frontière</b>		
Situation des assurés	Montant des cotisations annuelles – offre classique	
Assuré < 60 ans	25,00 €	
Assuré + conjoint < 60 ans ou Assuré < 60 ans + 1 enfant de < 25 ans	58,00 €	
Assuré + conjoint < 60 ans + 1 enfant de < 25 ans ou Assuré < 60 ans + 2 enfants de < 25 ans	74,00 €	
Assuré + conjoint < 60 ans + 3 enfants de < 25 ans ou Assuré < 60 ans + 4 enfants et plus de < 25 ans	91,00 €	
Assuré + conjoint < 60 ans + 4 enfants de < 25 ans ou Assuré < 60 ans + 5 enfants et plus de < 25 ans	107,00 €	
Assuré + conjoint < 60 ans + 5 enfants de < 25 ans ou Assuré < 60 ans + 6 enfants et plus de < 25 ans	140,00 €	
<b>9. SUCCESSIONS</b>		
<b>Frais de règlement</b>		
Constitution dossier + frais de règlement		
≤ 1000 €	70,00 €	
> 1000 € et ≤ 3000 €	110,00 €	
> 3000 € et ≤ 15000 €	150,00 €	
> 15000 € et ≤ 45000 €	175,00 €	
> 45000 € et ≤ 75000 €	225,00 €	
> 75000 €	300,00 €	

(10) Gratuit : Si la banque accepte de fournir des services qui dépassent le cadre du service bancaire de base, ceux-ci sont alors facturés aux conditions définies par la convention de compte remise à cette occasion.  
(11) Crédit renouvelable Nejma : Le taux applicable au crédit dépend de la tranche correspondant au montant effectivement emprunté. Ce montant est déterminé quotidiennement par l'ensemble des utilisations et des remboursements de l'Emprunteur.  
(12) Montant des cotisations annuelles – offre jeune : Entre 18 et 30 ans.

# Tarifification (en TTC)

## des produits et services aux particuliers

### au 1<sup>er</sup> Juin 2019

#### 10. RÉSOUDRE UN LITIGE

##### Étape 1. Contactez votre agence ou le service client

Votre conseiller et/ou Responsable d'agence ainsi que le Service Client sont vos interlocuteurs privilégiés, informez-les en premier lieu et par écrit de préférence.

Nous nous engageons à vous répondre dans un délai de dix (10) jours ouvrables, sauf exception de laquelle vous serez tenu informés et obtiendrez, en tout état de cause, une réponse dans un délai maximum d'un (1) mois.

Pour les réclamations relatives à un service de paiement entrant dans le champ d'application de l'article L 133-45 du Code monétaire et financier, une réponse vous sera apportée dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation.

Si pour des raisons échappant à notre contrôle celles-ci ne nous permettent pas de vous répondre dans le délai prescrit, nous vous enverrons une réponse d'attente motivant clairement le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime de la réponse définitive qui vous sera adressée au plus tard trente-cinq (35) jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Vous pouvez retrouver les coordonnées du Service Client :

Adresse postale :

Attijariwafa bank Europe

Service Client

6-8, rue Chauchat 75009 Paris

0 800 006 846 Service & appel gratuits

[serviceclient@attijariwafa.net](mailto:serviceclient@attijariwafa.net)

##### Étape 2. Sollicitez la cellule d'arbitrages des réclamations

Malgré tous nos efforts, vous n'avez pas obtenu satisfaction ? Vous pouvez contacter la cellule d'arbitrage des réclamations, en adressant un e-mail à l'adresse suivante : [cellule-arbitrage-reclamations@attijariwafa.net](mailto:cellule-arbitrage-reclamations@attijariwafa.net) ou encore un courrier à l'adresse suivante :

Attijariwafa bank Europe

Cellule d'arbitrage des réclamations

6-8, rue Chauchat 75009 Paris

Vous recevrez la confirmation de prise en charge de votre réclamation dans les dix (10) jours maximum à compter de sa réception. Si des recherches devaient être nécessaires, vous recevrez la réponse définitive dans un délai d'un (1) mois maximum en ce compris le délai de dix (10) jours d'accusé réception.

Pour les réclamations relatives à un service de paiement entrant dans le champ d'application de l'article L 133-45 du Code monétaire et financier, une réponse vous sera apportée dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation.

Si pour des raisons échappant à notre contrôle celles-ci ne nous permettent pas de vous répondre dans le délai prescrit, nous vous enverrons une réponse d'attente motivant clairement le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime de la réponse définitive qui vous sera adressée au plus tard

##### Étape 3. Recourez à la médiation

Votre litige persiste malgré vos échanges avec votre agence/centre de traitement des réclamations puis avec la cellule d'arbitrage des Réclamations ? Celui-ci concerne des services ou produits bancaires et financiers proposés par Attijariwafa bank Europe ?

Vous pouvez, à l'appui de vos échanges, saisir gratuitement et par écrit le Médiateur ci-dessous, à condition :

- Soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par votre agence/Service Client ou par la Cellule d'Arbitrage des Réclamations,
- Soit en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais de traitement prévus ci-dessus.

Indépendamment, le Médiateur traitera votre situation en droit et en équité et vous apportera une réponse dans un délai de trois (3) mois. Vous devez le saisir obligatoirement par écrit et en langue française à l'adresse suivante :

- Soit par voie postale :

Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française

CS 15175422

Paris cedex 09

- Soit en ligne : <http://lemediateur.fbf.fr/>